



**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°5
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 18/05/2017**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 18 mai 2017 à 18h00 à la salle des fêtes Lucien Perdereau de Bricy.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Public :

Madame Anne-Marie CAQUERET MICHELLETO (Beauce-la-Romaine), Messieurs Jean-Paul BEDIUO (Beauce-la-Romaine), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves) Madame Sylvie BRUNEAU (Gémigny), Monsieur Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Madame Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Monsieur Michel FAUGOUIN (Chaingy),

Ainsi que : Monsieur Michel SILVESTRE (Tavers)

Étaient Excusés : Messieurs Michel BEAUMONT (Beauce la Romaine), Mesdames Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Thibault FESNEAU (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Mesdames Martine MAHIEUX et Myriam LOUIS (Le Bardon), Messieurs Christophe PREVOST (Cravant), Jean Pierre FROUX (Lailly-en-Val), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Jean-Bernard VALLOT (Saint-Péravy-la Colombe), Lucien HERVÉ (Coinces), Bruno VIVIER (Charsonville), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine).

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Privé :

Messieurs Gérard COGNEAU (Valimage), Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Laurent GASNIER (Hommes et Territoires), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas PONTEREAU (Chambre d'agriculture), Christian STERNE (Fous de Bassan !), Mesdames Christelle LEFOIX (caféCicré), Fanny LANDAIS (Corne des Pâtures)

Ainsi que : Madame Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan !).

Étaient excusés : Madame Catherine BAUDOUIN (MFR Chaingy), Monsieur Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Madame Véronique GODELU (caféCicré), Messieurs Christian JEULIN (SHOL), Vincent LECOQ (Hommes et Territoires), Madame Emmanuelle LEFORESTIER (Office de tourisme du Val des Mauves), Messieurs Jean-Paul BIESSE (Baccon Patrimoine), Jean Louis POSTE (Mauves Vivantes), John POWER et Didier PAPET (Loiret Nature Environnement), Grégory RENAULT (Compagnie des Jeux de Vilains), Jean-Marc VALLET (agriculteur à Lailly-en-Val).

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les membres invités :

Messieurs Frédéric BUXERAUD (DRAF), Jean Louis JANNEQUIN (DDT du Loiret).

Ainsi que : Madame Bénédicte BOUVARD et Monsieur Olivier HAMARD (Beaugency),

Étaient excusées : Mesdames Katia COUETTE (Chambre d'agriculture Loiret), Amandine PLAIRE (Chambre d'agriculture Loir et Cher),

Equipe technique : Mesdames Gaëlle BAJEUX (chef de projet Leader), Camille DUBRULLE (chargée mission climat) et Michelle EON (gestionnaire Leader).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 18/05/2017	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 18/05/2017
31	13	18	16	16	8	9

Monsieur CULLERIER accueille les participants et présente l'ordre du jour.

1. Etat d'avancement du programme Leader Loire Beauce (DIAPOS 3 A 6)

Monsieur CUILLERIER donne la parole à Monsieur BUXERAUD, coordinateur FEADER à la Région Centre – Val de Loire, autorité de gestion de ce programme européen.

Ce dernier explique les raisons du délai de déploiement du logiciel de gestion OSIRIS pour Leader, et notamment la nécessité de mettre au point 1500 outils (4 outils pour plus de 350 GAL). Actuellement 600 sont ouverts, les autres en production. En Région Centre-Val de Loire, les mesures du FEADER hors Leader sont toutes ouvertes (ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions). Les mesures 19.1 « soutien préparatoire » (candidature) et 19.4 « animation et fonctionnement du GAL » sont ouvertes, les 19.2 « stratégie de développement local » en partie, et les 19.3 coopération sont prévues au dernier trimestre 2017.

Monsieur CUILLERIER explique que lors de son déplacement à Bruxelles l'hiver dernier avec une délégation d'Elus, il a échangé sur cette question. Il ressort des échanges que problème vient de l'État français plus que de l'Union Européenne ou des Régions. Monsieur BUXERAUD ajoute qu'une des nouveautés est le calcul de l'aide qui est directement intégré dans le logiciel, ce qui prend du temps à déployer. Cependant, la commission européenne exige de plus en plus de contrôles embarqués et la multiplicité des dossiers entraîne un outil informatique complexe.

Monsieur CUILLERIER termine en constatant que cette situation aboutit au fait que, une année et demie depuis la sélection du territoire, un seul dossier préalable a été conventionné. Aucune convention et aucun paiement lié à l'enveloppe de 1 million d'euros n'ont été réalisés.

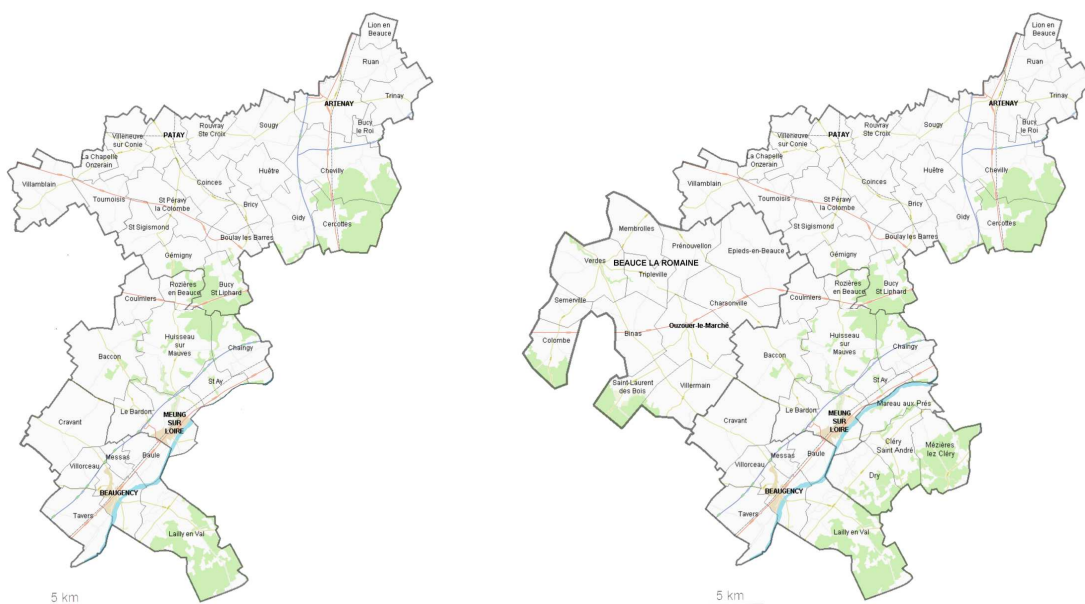
Il présente ensuite l'état d'avancement des projets : 21 dossiers ont été déposés dont 13 ont reçu un avis d'opportunité favorable et 5 ont été programmés sur la base d'une instruction provisoire. Ainsi, sur l'enveloppe de 1 million d'euros, 386 800 € ont été fléchés dont plus de 154 000 € programmés.

Fiche Action		Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers avec avis d'opportunité favorable	Nombre de dossiers programmés	Nombre de dossiers conventionnés	Nombre de dossiers avec acompte payé	Nombre de dossiers soldés
Un réseau prospectif durable	1	2	1	1			
Efficacité énergétique	2	2	2	1			
Continuités écologiques et consommations responsables	3	2	1				
Agriculture durable	4	1	1	1			
Culture	5	5	3	1			
Coopération interterritoriale et transnationale	6	7	4				
Animation et fonctionnement du GAL	7	2	1	1			
TOTAL		21	13	5			

Fiche Action		Enveloppe allouée	% enveloppe totale	Montant FEADER potentiel (avis opportunité)	% enveloppe allouée en opportunité	Montant FEADER programmé*	% enveloppe allouée programmée	% enveloppe totale programmée
Un réseau prospectif durable	1	100 000 €	10%	43 360,00 €	43,36%	40 532,43 €	40,53%	2,70%
Efficacité énergétique	2	130 000 €	13%	55 482,44 €	42,68%	27 001,44 €	20,77%	1,80%
Continuités écologiques et consommations responsables	3	90 000 €	9%	36 665,00 €	40,74%			
Agriculture durable	4	100 000 €	10%	43 453,14 €	43,45%	37 896,84 €	37,90%	2,53%
Culture	5	130 000 €	13%	129 620,00 €	99,71%	5 110,02 €	3,93%	0,34%
Coopération interterritoriale et transnationale	6	200 000 €	20%	34 751,00 €	17,38%			
Animation et fonctionnement du GAL	7	250 000 €	25%	43 476,43 €	17,39%	43 476,43 €	17,39%	2,90%
TOTAL		1 000 000 €	100%	386 808,01 €	38,68%	154 017,16 €	15,40%	15,40%

2. Information sur le périmètre (Cf. DIAPOS 7 A 9)

Monsieur CUILLERIER explique que la structure porteuse du GAL, le syndicat mixte du Pays Loire Beauce, vient de se transformer en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) par arrêté en date du 12 mai 2017. Le périmètre évolue pour suivre celui des communautés de communes et passe donc à 48 communes et 65 000 habitants.



L'autorité de gestion a interrogé les 2 GAL, Loire Beauce et Forêt d'Orléans Val de Loire, pour savoir si une évolution du périmètre du GAL était souhaitée afin de correspondre aux limites des communautés de communes (4 communes sont concernées : Cléry Saint André, Dry, Mareau aux Prés et Mézières lez Cléry).

Monsieur CUILLERIER explique que, suite à une rencontre avec les Présidents des Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud (dont l'un est Président du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne, à cheval sur ces deux Pays), il a été décidé de répondre favorablement à cette évolution de périmètre sans contrepartie financière. La procédure sera menée d'ici septembre afin de pouvoir échanger en amont avec les acteurs de ces communes. Madame LEFOIX demande si les communes sont informées de cette évolution, Monsieur CUILLERIER répond positivement.

3. Proposition d'avenant à la convention GAL (DIAPOS 10 A 11)

L'ASP, organisme payeur et de contrôle, a demandé à la Région, autorité de gestion de modifier l'annexe de la convention tripartite sur les circuits de gestion. Il s'agit d'une formalité administrative qui permet de sécuriser la procédure en distinguant le circuit de gestion des dossiers portés par la structure porteuse du GAL émergeant au dispositif 19.2 de ceux au dispositif 19.4 « animation et fonctionnement du GAL ».

Un avenant est également nécessaire juridiquement suite à l'évolution des statuts de la structure porteuse du GAL (l'avenant concernant l'évolution du périmètre sera pris ultérieurement).

➔ **Les membres donnent l'autorisation au Président du GAL à signer l'avenant**

4. Point sur les projets de coopération « Loire et tourisme » avec le GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne (DIAPOS 12 A 15)

Madame BAJEUX explique que la coopération est un volet important de la stratégie du GAL. Elle a été principalement axée vers des territoires limitrophes, afin de mettre en œuvre des actions.

Quatre axes de coopération sont identifiés avec le GAL voisin Forêt d'Orléans Loire Sologne : Coopération mobilité (validée), coopération participation des habitants à l'aménagement durable (validée), coopération Loire et coopération tourisme.

Deux d'entre eux sont initiés et validés par un avis d'opportunité favorable et deux autres sont à préciser. En effet, les interrogations sur les évolutions de périmètres et le long déploiement des programmes Leader n'ont pas permis d'avancer sur ces points. Toutefois, des sollicitations de partenaires interviennent dans ces thématiques. Aussi, il devient important de se positionner.

- ➔ Les membres proposent de se rapprocher des acteurs locaux (collectivités et associations concernées) pour faire des propositions en même temps que l'ajustement de la stratégie, suite à l'évolution du périmètre du GAL, les thématiques Loire et Tourisme étant impactées par cette évolution.

5. Avis d'opportunité sur les projets

- ❖ Réalisation d'une prestation de formation et d'outils pédagogiques sur les thématiques « climat air énergie » à destination des personnels d'animation des temps périscolaires – PETR Pays Loire Beauce (CF. DIAPO 17 A 19)

Présentation du projet (CF. FICHE PRE-PROJET)

Madame BAJEUX expose les grandes lignes du projet, puis Monsieur CUILLERIER présente le plan de financement

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES</i>	
Prestation (part Pays Loire Beauce)	25 748,33 €		
Pilotage mission	2 483,33 €	⇒ FEADER	5 618,66 €
Réunions de sensibilisation	1 900,00 €	⇒ TEPCV	14 980 €
Livret-ressources	3 773,33 €	⇒ Autofinancement (20%)	5 149,67 €
Formation (36 animateurs)	6 400,00 €		
Accompagnement structures (6)	7 500,00 €		
Partage d'expériences	3 691,67 €		
TOTAL	25 748,33 €	TOTAL	25 748,33 €

Avis du COPIL

Avis global	Favorable
Atouts	Prestataire associant un spécialiste de la pédagogie de l'éducation à l'environnement et des associations locales (mutualisation de compétences)
Points de vigilance	Implication des communes rurales avec peu de personnel et de moyens Hétérogénéité et niveau de compétences des animateurs périscolaires
Questions	Le projet aura-t-il toujours du sens si une réforme des rythmes scolaires a lieu ?
Préconisations	Elargir la formation aux personnels des médiathèques (médiateurs ou autres)
Points de débats	Intégration des temps scolaires et mobilisation des enseignants

Apports du porteur de projet

Madame DUBRULLE, chargée de mission climat au PETR apporte des précisions, notamment :

- ❖ les communes rurales ont pu être mobilisées lors des autres actions de formation à l'éducation à l'environnement,
- ❖ le formateur a un panel de compétences en pédagogie,
- ❖ les animateurs/éducateurs sont pris au sens large, les médiateurs peuvent donc être inclus dans la formation.
- ❖ Le livret sera au format numérique

Débat et vote

Monsieur CUIILLERIER précise que ce ne sont pas les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) qui sont obligatoires mais la réforme des rythmes scolaires.

Des précisions sont demandées sur les fonds TEPCV : il s'agit de fonds issus d'un appel à projets du ministère de l'écologie en faveur des territoires appelé « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Il est complémentaire à la stratégie Leader. Certains projets sont cofinancés, mais les projets Leader peuvent susciter des investissements subventionnés par TEPCV (ex : le diagnostic éclairage public).

➡ **Le projet est sélectionné à l'unanimité - Monsieur CUIILLERIER ne prend pas part au vote.**

❖ **Aménagement d'un théâtre de verdure** (CF. DIAPOS 20 A 24 + FICHE PRE-PROJET)

Présentation du projet

Madame BAJEUX rappelle que ce projet avait été identifié comme site pilote dans l'étude paysagère sur les covisibilités en bord de Loire. Monsieur CUIILLERIER présente le plan de financement :

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES</i>	
Maîtrise d'œuvre	22 000 €	Contrat régional de Pays	178 800 €
Coordination SPS	2 000 €	TEPCV Beaugency	83 000 €
Travaux	415 000 €	FEADER	33 487 €
Divers et imprévus	8 000 €	Autofinancement	151 713 €
TOTAL	447 000 €	TOTAL	447 000 €

La subvention est limitée car un plafond de dépenses éligibles existe désormais dans le programme Leader 2014-2020.

Avis du COPIL

Avis global	<p>Défavorable</p> <p>Projet important qui répond dans les grandes lignes aux objectifs mais qui dans sa réalisation concrète questionne à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs concrets du projet (et lien avec la stratégie et les enjeux de l'étude paysagère de la coopération Loire) - Animation du lieu envisagée - Concertation et partenariats dans les choix d'aménagement et en fonction de l'utilisation future
Atouts	Projet qui découle de l'étude paysagère des covisibilités en bord de Loire
Points de vigilance	Partenariats et concertation menés au-delà de l'aménagement en dur (bureau d'études, ABF...) : qualité technique des spectacles, réflexion sur les usages (PMR, vélos...)

Questions	<p>En quoi concrètement le projet d'aménagement répond aux objectifs de la transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation faune et flore ? - choix dans l'aménagement répondant aux enjeux énergie/eau/climat <p>Quelle utilisation prévue du lieu ? Si l'objectif principal est de créer un lieu de contemplation, l'aménagement n'est-il pas redondant avec l'Observatoire ?</p>
Points de débats	<p>Quelle opportunité de Leader d'intervenir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - effet levier financier faible en raison du plafond - caractère transférable du projet pilote à démontrer

Apports du porteur de projet (CF. DIAPORAMA THEATRE VERDURE) par Olivier HAMARD, Directeur des Services Techniques de la Ville de Beaugency et Bénédicte BOUVARD, Elue à Beaugency

La Commune rappelle le contexte du projet. Ce dernier est parti de l'idée de réaménager cet espace de transition en bord de Loire à vocation touristique et culturelle en essayant de répondre à différents enjeux : points d'arrêt des vélo-touristes, lieu d'animation culturelle (spectacles, concerts, conférenciers, cinéma de plein air), lieu d'observation et contemplation de la Loire. Le choix s'est orienté vers l'aménagement d'un théâtre de verdure.

Des matériaux nobles ont été choisis pour un aménagement de qualité, pérennes (gradins en béton blanc / espace scénique en béton raboté / enduits à la chaux) et répondant aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France (commission des sites), ce qui explique en partie le coût global du projet.

Il s'agit de la création d'un espace public que les habitants, touristes, associations doivent ou peuvent s'approprier. Les acteurs locaux sont prêts à se l'approprier.

Echanges avec les Membres du Comité de Programmation

La circulation autour du projet fait débat : plusieurs participants sont inquiets de la présence d'une route passagère située entre le théâtre et les bords de Loire, pour la sécurité des scolaires, les bruits générés lors des spectacles même si la circulation est détournée en amont. Le temps de fermeture pour l'installation des décors, du matériel et les répétitions ainsi la localisation des parkings, interrogent dans le cas de la fermeture.

La Commune de Beaugency précise que les spectacles seront occasionnels et nécessiteront des fermetures de circulation ponctuelles et en dehors des horaires de pointe. Dans l'idéal, une fermeture de la circulation sur les quais serait agréable, mais actuellement l'organisation globale des circulations sur la ville ne le permet pas.

Des précisions sont demandées sur l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite et aux vélos. Une dizaine de places PMR seront aménagées sur le bas des gradins et la circulation des vélos est prévue. Quelques questions sont posées sur la concertation avec les riverains et les associations.

Quelques participants font part de l'intérêt pour l'accueil à vélo et le lieu culturel proposé mais se questionnent sur le contenu du projet, en termes de sensibilisation à la faune et la flore. Le lien avec la sensibilisation à la biodiversité et le paysage est abordé. Il est précisé que cet aménagement s'inscrit dans le projet global de réaménagement des quais en coulée verte et répond à l'objectif d'avoir un lieu d'observation et de contemplation de la Loire face aux Rives de Beaugency (gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels). C'est un lieu de contemplation de la Loire sauvage. Des animations peuvent être menées avec les enfants pour les sensibiliser à ce patrimoine fluvial.

Les spectacles proposés sur ce lieu seront une offre secondaire à celle du Puits Manu.

Les échanges se poursuivent longuement sur ces différents sujets avec des positions variées.

Débat et vote

Après débats, les membres du comité de programmation délibèrent sur le projet.

➔ **Le projet est refusé avec 3 votes favorables, 7 abstentions et 6 oppositions**

❖ **Préfiguration d'un projet expérimental co-construit autour de la thématique agriculture et changement climatique- PETR Pays Loire Beauce** (CF. DIAPO 25 A 27)

Présentation du projet

Monsieur CUILLERIER rappelle que cette action est inscrite dans le programme d'actions Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial et dans la candidature Leader

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES</i>	
Accompagnement méthodologique pour la co-construction d'un projet	29 000 €	Leader (50%)	16 500 €
Démarche de sensibilisation par la mobilisation d'experts	2 000 €	A vos ID (50%)	16 500 €
Valorisation du projet (séminaire)	1 000 €		
Communication et capitalisation	1 000 €		
TOTAL	33 000 €	TOTAL	33 000 €

Avis du COPIL

Avis global	Favorable
Atouts	Démarche de préfiguration permettant de partager largement les enjeux et objectifs autour de la question de l'agriculture et du changement climatique
Points de vigilance	
Questions	
Préconisations	Associer les acteurs de la filière
Points de débats	

Echanges

Des discussions ont lieu sur les définitions de l'agro-écologie. Il est rappelé la venue de Michel Griffon en juin 2007 à Patay qui avait abouti à la première candidature au programme Leader sur la période 2008-2014.

L'enjeu du projet est de faire partager, mobiliser, l'ensemble des agricultures représentées sur le territoire pour mener un projet innovant d'où l'importance d'être accompagné de sociologues sur ce sujet.

Débat et vote

➔ **Le projet est sélectionné à l'unanimité - Monsieur CUILLERIER ne prend pas part au vote.**

6. Suivi des fiches action (CF. DIAPOS 28 A 30)

Madame BAJEUX récapitule les projets déposés et en cours de réflexion par fiche action afin d'avoir un panorama de l'avancement de la stratégie.

Suite au comité du jour, la maquette financière est la suivante :

	Estimation enveloppe allouée	% enveloppe totale	Montant FEADER potentiel (avis opportunité)	% enveloppe allouée en opportunité	Montant FEADER programmé	% enveloppe allouée programmée
1	100 000 €	10%	43 360,00 €	43,36%	40 532,43 €	40,53%
2	130 000 €	13%	55 482,44 €	42,68%	27 001,44 €	20,77%
3	90 000 €	9%	36 665,00 €	40,74%	0 €	0 %
4	100 000 €	10%	59 953,14 €	59,95%	37 896,84 €	37,90%
5	130 000 €	13%	129 620,00 €	99,71%	5 110,02 €	3,93%
6	200 000 €	20%	41 473,93 €	20,74%	0 €	0 %
7	250 000 €	25%	43 476,43 €	17,39%	43 476,43 €	17,39%
	1 000 000 €	100%	410 030,94 €	41,00%	154 017,16 €	15,40%

7. Actualités des projets (CF. DIAPOS 31 A 33)

Madame BAJEUX apporte des informations sur l'avancement de différents projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable.

8. Questions diverses

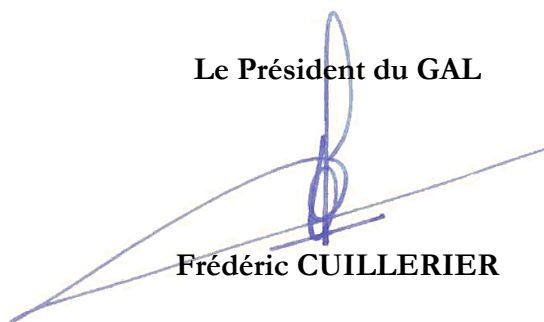
Monsieur GOND interpelle sur la participation à ce comité. C'est la deuxième fois que le quorum a failli ne pas être obtenu. Il le regrette car il trouve que de vrais dialogues ont lieu dans le COPIL et le COPROG et cela est important pour le territoire.

Madame BRUNEAU se questionne sur la tenue d'autres réunions au même moment.

Monsieur CUILLERIER et Madame BAJEUX ajoutent que, dans la mesure du possible, les réunions allaient être fixées tôt. La composition du comité sera revue à l'occasion de l'élargissement du périmètre en remplaçant ceux qui ne peuvent se rendre assez disponibles.

Le prochain comité de programmation est fixé au **jeudi 29 juin 2017 à 18h**. Le COPIL sera déplacé car le date du jeudi 1^{er} juin a été retenue pour une autre réunion du Pays Loire Beauce.

Le Président du GAL



Frédéric CUILLERIER